

### COMMISSION TECHNIQUE PV N°4 – du 27 NOVEMBRE 2023

Présidence : Christophe BELLARD

Présents : Patrick BEL ABBES (Président), Christophe BELLARD, Gérard LETESSIER, Cédric CARREZ, Cédric DEBON, Christophe MONFRIN, Laurent ABRACHY, Marvin RABIER (apprenti BMF), Fabien MERCADAL (CTD

PPF), Michel BERBERCHE (CTR PPF).

Assistent: Nassera ELAHIAR, Daniel ESTORNEL, Killian RIZZO, Sandy AUDEMAR, Corenthin ESTEVES, Jo

SICARD, jean Paul KAMMER, Sebastien ROCHAT

Excusés: PY BERNIER (CTD DAP), Belkacem ZOBIRI, Etienne PACOTTE, Pierre SERVAT

#### **MODALITES DE RECOURS**

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18h30. Ordre du jour :

- Centre Perfectionnement Sportif (CPS)
  - Retour fonctionnement
  - Contenu Technique: Prise d'infos (exemple d'astuces)
  - Projections (dates et présences) + plateau Noël U7 9 DEC à SISTERON (9h 16h)
- Remise en activité de l'Amicale des Educateurs
  - Intérêt
  - Conditions
  - Votre aide et Timing
- Intervention Michel BERBECHE: FONCTIONNEMENT DETECTION LIGUE

DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL
75 AVENUE DE LA DURANCE – 04200 SISTERON
Tél : 04.92.33.24.24 / secretariat@alpes.fff.fr



Remise des parkas logotées District des Alpes aux membres CT restreinte

RETOUR SUR LES CPS ET PROJECTION SUR LES PROCHAINS. AJOUT DE 2 LIEUX LES 20 DECEMBRE (GREOUX) ET 17 JANVIER (LARAGNE) POUR POUVOIR ENCADRER PLUS D'ENFANTS.



### Centres de Perfectionnement Sportifs (CPS)

CPS U14G	CPS U15G	CPS Fem	CPS GB	CPS U12G	CPS U13G	U7 NOEL
13 DEC	29 NOV INTERDISTRICT	17 JANVIER	6 DEC	20 DEC	6 DEC	9 DEC
GAP 14/16h	ST AUBAN	LARAGNE/ PEYRUIS	PEIPIN 14/16H	PEIPIN/GREOUX ou VOLX 14/16H	GAP 14/16H	SISTERON 9/16H
B.Zobiri L.Abrachy Entr. GB?	C.Bellard F.Mercadal D.Vannucci	C.Bellard PY Bernier Entr GB L.Abrachy F.Mercadal Entr GB	Pierre Jean Pierre Nicolas Jocelyn Damien	gerard L abrachy seb GB E.Pacotte C carrez Entr GB	C.Carrez G.Letessier E.Pacotte F.Mercadal Entr. GB gap	Gestion Blind test (lolo) Tombola telethon (margot jeune sisteron)

CFI U6-U9 VINON SUR VERDON **28 FEV** 9h17h 27 MARS 13h19h30

**CFI** U10 U13 ST AUBAN 13 FEVRIER 14H 20H30 26 MARS 14H 20H30

**CFI** U14-U19 CHAMPSAUR 10 AVRIL 14h30 21h 2 MAI 9h30 17h

**CFI SENIORS** GAP 18 AVRIL 13h22h **16 MAI** 13h22h



#### **ORIENTATION SUR LES CONTENUS TECHNIQUES:**



### Centres de Perfectionnement Sportifs (CPS)



### Contenu Technique:

► CONTINUER A DEVELOPPER LA PRISE D INFOS

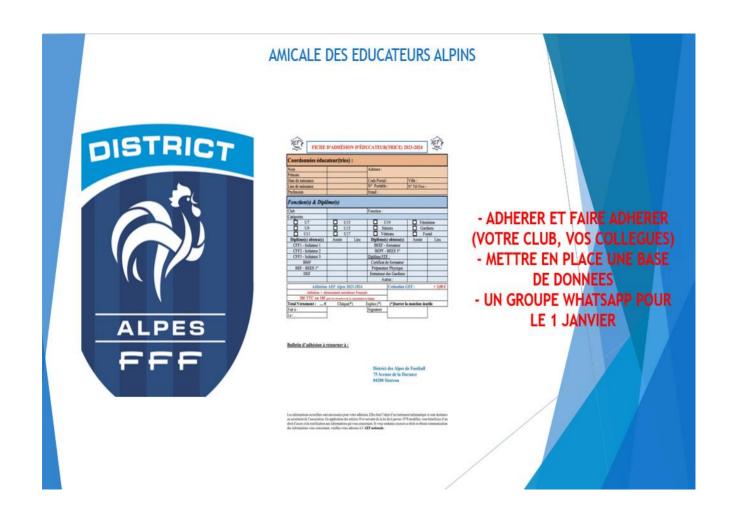
#### **EXEMPLE D'ASTUCES:**

- JEUX SANS CHASUBLE PREVUS ET SURPRISE
- CHASUBLES ALTERNES
- CHASUBLES MAINS (ALEATOIRE)
- CHASUBLES COU (RELEVER LA TETE)

TRAVAIL DE FOND CAR C'EST UN GROS MANQUE PARTAGER LE MESSAGE AVEC VOS EDUCATEURS



RELANCE DE L'AMICALE DES EDUCATEURS (INSCRIPTION AVANT LE 31 DECEMBRE 2023)





PREPARATION DE L'INTERVENTION DE JOSE ALCOCER. SERONT INVITES EN PRIORITE LES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE ET LES MEMBRES DE L'AMICALE.





PREPARATION DE LA RECONTRE FOOT EN MARCHANT AU SMUC

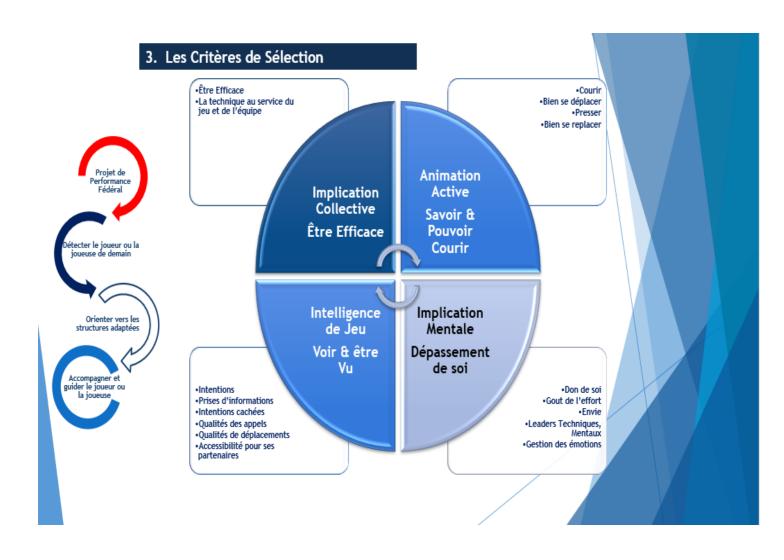




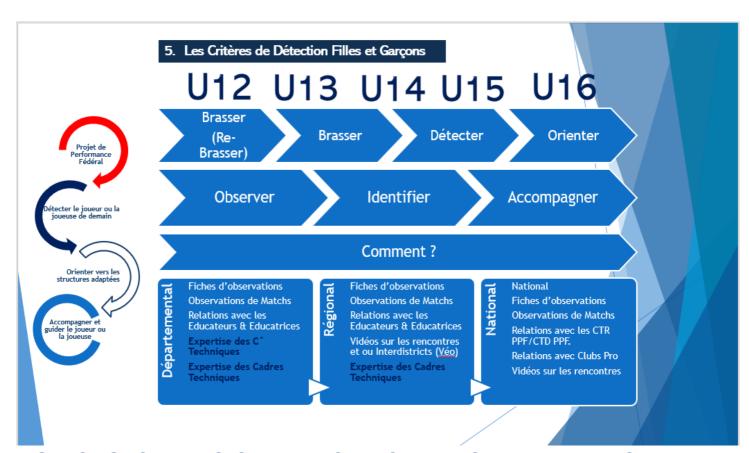
INTERVENTION MICHEL BERBECHE FONCTIONNEMENT DETECTION LIGUE

Le « Pôle PPF » de la LMF









QUESTIONS DIVERSES ET REMISE DES PARKAS AUX MEMBRES DE LA COMMISSIONS TECHNIQUE RESTREINTE LA SEANCE EST LEVEE A 20H30



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL 75 AVENUE DE LA DURANCE – 04200 SISTERON Tél : 04.92.33.24.24 / secretariat@alpes.fff.fr